

Ploufragan , le 18/09/2024

Objet : Evaluation du projet NEOEN - SA Ombrières photovoltaïques

L'évaluation concerne la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parcours de poules pondeuses de la SARL l'œuf du Grand-Est situé à LAGARDE (57690).

Cette évaluation ne concerne que la partie « biosécurité » du projet.

1. Précautions prises concernant la circulation du personnel extérieur pour la maintenance des installations photovoltaïques,

Le chemin d'accès pour la maintenance du système photovoltaïque a été placé au Nord des bâtiments, il croisera les flux sortants (équarrissage et fientes). Un système de nettoyage et désinfection des véhicules est donc indispensable pour entrer sur le parcours.

Une station de désinfection est prévue à cette effet devant l'entrée du parcours pour nettoyer et désinfecter les véhicules et le gros matériel. Un sas sera également installé à l'entrée du parcours pour permettre le lavage des mains et le changement de tenues des opérateurs externes.

La circulation des véhicules de maintenance sur le parcours a été pensée de manière à éviter des passages devant les trappes, une zone très fréquentée par les volailles.

Les consignes de biosécurité seront clairement affichées au niveau du sas sanitaire pour informer tout nouvel intervenant de la procédure d'entrée dans le parcours.

L'entreprise de maintenance devra s'engager à effectuer les opérations annuelles d'entretien pendant la période de vide sanitaire (en l'absence d'animaux). Pour toutes les autres opérations de maintenance, l'entreprise devra prendre contact avec l'éleveur pour le prévenir des interventions sur le parcours. Ici, l'éleveur n'ouvrira pas les trappes du bâtiment, le temps des opérations.

2. Entretien du parcours et activité agricole,

Le projet a été conçu de manière à ne pas modifier les pratiques de l'éleveur sur le parcours. Chaque panneau est supporté par un pieu central, distancé de 22 m entre les rangées. La hauteur minimale sous les panneaux est de 3,5 mètres ce qui est adapté au passage d'engins agricoles indispensables pour assurer l'entretien de la surface de parcours.

3. Nettoyage et désinfection en cas de problème sanitaire,

Les structures photovoltaïques sont entièrement nettoyables et désinfectables. L'éleveur fera appel à la société de maintenance des panneaux pour établir un protocole de nettoyage adapté au matériel et sans danger pour l'opérateur.

4. Risque de dégradation du parcours et de formation de flaques d'eau à l'aplomb des panneaux,

A la vue des données existantes (projet similaire déjà réalisé), le risque de dégradation du parcours semble négligeable. Toutefois, si une dégradation trop importante est observée, un drainage pourra être ajouté sous la structure sans difficulté apparente.

En conclusion, **sous réserve de la mise en place des mesures précédemment citées**, le projet respectera la charte sanitaire et les mesures de biosécurité requises dans la réglementation.

A. Chastagner

